

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

AMENDEMENT

N ° AS333

présenté par

M. Cherpion, M. Viry, M. Jacob, Mme Brenier, Mme Corneloup, M. Door, M. Grelier,
Mme Guion-Firmin, M. Lurton, Mme Levy, M. Perrut, M. Ramadier, Mme Ramassamy et
Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.